MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Bulletin officiel

Février 2016

Directeur de la publication : Christopher Miles
Rédacteur en chef : Fabrice Benkimoun
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard
Contact : Véronique Van Temsche

Imprimerie du ministère des Finances

Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation
Mission de la politique documentaire
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.
Tél : 01.40.15.38.29.

Abonnement annuel : 50 €

ISSN : 1295-8670 (version imprimée)
ISSN : 2105-2441 (version en ligne)

SOMMAIRE

Mesures de publication et de signalisation

Administration générale

Décision du 18 février 2016 modifiant la composition du comité technique spécial des directions régionales des affaires culturelles. Page 9

Arrêté du 19 février 2016 modifiant l'arrêté du 18 février 2013 portant nomination à la commission de sélection chargée d'apprécier la nature et le niveau des responsabilités exercées au regard des missions confiées aux membres du corps de l'inspection générale des affaires culturelles. Page 9

Création artistique - Administration générale

Arrêté du 27 janvier 2016 désignant les membres du jury chargé de la sélection des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pour l'année 2016. Page 10

Arrêté du 27 janvier 2016 fixant le nombre de bourses offertes au titre de la sélection 2016 aux candidats à un séjour à l'Académie de France à Rome. Page 10

Éducation artistique - Enseignement - Recherche - Formation

Arrêté du 2 février 2016 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de la renommée particulière (M^me^ Julie Gardette). Page 10

Arrêté du 11 février 2016 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental de Brive-la-Gaillarde. Page 11

Arrêté du 11 février 2016 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental de Tulle. Page 11

Arrêté du 17 février 2016 portant reconnaissance d'équivalence au diplôme d'État de professeur de danse (M^me^ Éva Klimačkova). Page 11

Arrêté du 24 février 2016 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse (Choreia). Page 11

Arrêté du 24 février 2016 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal de Strasbourg. Page 12

Médias et industries culturelles - Audiovisuel, cinématographie, presse et multimédia

Arrêté du 11 février 2016 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques. Page 12

Médias et industries culturelles - Livre et lecture

Décision n° 16-249 du 1^er^ février 2016 portant délégation de signature à la Bibliothèque nationale de France. Page 13

Décision du 15 février 2016 portant délégation de signature au Centre national du livre. Page 17

Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture

Décision n° 2016-36 du 9 février 2016 portant délégation de signature à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture. Page 17

Patrimoines - Administration générale

Décision du 31 décembre 2015 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme pour le programme n° 175 « patrimoines ». Page 18

Décision du 31 décembre 2015 portant désignation des responsables d'unités opérationnelles de programme pour le programme n°175 « patrimoines ». Page 19

Arrêté du 11 février 2016 portant nomination au Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire. Page 21

Patrimoines - Archéologie

Décision DG n° 009/2016 du 15 février 2016 relative à la composition de la commission de requalification de la filière administrative pour le réexamen de la candidature d'un agent de la catégorie 4. Page 21

Patrimoines - Musées

Décision n° 2016-1 du 15 janvier 2016 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles. Page 21

Décision n° 2016-001 du 2 février 2016 modifiant la décision n° 2013-079 portant institution d'une régie de recettes et d'avances pour le musée national de l'Orangerie. Page 22

Décision du 3 février 2016 portant délégation de signature au musée des Arts asiatiques Guimet. Page 22

Décision n° 2016-34 du 26 février 2016 portant délégation de signature au musée Picasso-Paris. Page 23

Propriété intellectuelle

Arrêté du 25 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2013 portant nomination des membres de la commission mentionnée à l'article R. 122-16 du Code de la propriété intellectuelle. Page 24

Arrêté du 8 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M[me] Hélène Delarbre). Page 25

Arrêté du 8 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Stéphane Glazer). Page 25

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Cyrille Cohen). Page 25

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alain Guicherd). Page 26

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Hubert Keller). Page 26

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Larue). Page 26

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Philippe Ojeda). Page 26

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Viadere). Page 27

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Olivier Denoual). Page 27

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Guérémy). Page 27

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Julien Merlet). Page 28

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Claude Meyer). Page 28

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Morenas). Page 28

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Petre). Page 28

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Céline Piloneta). Page 29

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Laurent Bonnet). Page 29

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Carles). Page 29

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alain Enault). Page 30

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-Luc Fauveau). Page 30

Arrêté du 19 février 2016 portant abrogation de l'arrêté du 7 mars 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Christophe Forest). Page 30

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Garaud). Page 31

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Réginald Gohier). Page 31

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. David Hermet). Page 31

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Gérard Locatelli). Page 32

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Michel Lourselle). Page 32

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Renaud Marlin). Page 32

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Caroline Meunier). Page 32

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-Luc Carthonnet). Page 33

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Dupland). Page 33

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Garel). Page 33

Arrêté du 23 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Ralph Gisclon). Page 34

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Robert Jassereau). Page 34

Arrêté du 23 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Raphaël Levron). Page 34

Arrêté du 23 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Fabrice Maily). Page 35

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Xavier Perrin). Page 35

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Rats). Page 35

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Laurent Abgrall). Page 35

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Vincent Bonvallet). Page 36

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Philippe Decosse). Page 36

Arrêté du 26 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Dru). Page 36

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Aurélien Gaigne). Page 37

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Claude-Henry Laumonier). Page 37

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Patrick Litou). Page 37

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Sandrine Lopez). Page 38

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Didier Michon). Page 38

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Nicolas). Page 38

Arrêté du 26 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alexandre Picou). Page 38

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M^me Mélanie Sescosse). Page 39

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Patrick Soleil). Page 39

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Xavier Wittmann). Page 39

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Philippe Yvrait). Page 40

Mesures d'information

Relevé de textes parus au *Journal officiel* Page 41

Réponses aux questions écrites parlementaires Page 46
(Assemblée nationale et Sénat)

Divers Page 50

Annexe de l'arrêté MCCC1521540A du 30 septembre 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au *JO* du 20 octobre 2015) (Chambéry) (annule et remplace l'annexe publiée au *BO n° 251*, p. 82-86). Page 50

Bulletin d'abonnement Page 55

Mesures de publication et de signalisation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision du 18 février 2016 modifiant la composition du comité technique spécial des directions régionales des affaires culturelles.

Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la décision du 22 décembre 2014 fixant la composition du comité technique spécial des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu la décision du 30 janvier 2015 modifiée fixant la composition du comité technique spécial des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le tableau de consolidation des résultats ;

Vu les désignations des organisations syndicales ;

Vu la désignation modificative de l'organisation syndicale CGT-Culture en date du 2 décembre 2015,

Décide :

Art. 1er. - Le I de l'article 1 de la décision du 30 janvier 2015 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« I. Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Emmanuelle Parent,
- Sybille Lacroix,
- Fiona Djendeb,
- Emmanuel Georges. ».

Art. 2. - Le I de l'article 2 de la décision du 30 janvier 2015 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« I. Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Dominique Fournier,
- Dominique Libessart,
- Julie Charmoillaux,
- Sylvain Rassat. ».

Art. 3. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour le secrétaire général et par délégation :
La cheffe de service des ressources humaines,
Claire Chérie

Arrêté du 19 février 2016 modifiant l'arrêté du 18 février 2013 portant nomination à la commission de sélection chargée d'apprécier la nature et le niveau des responsabilités exercées au regard des missions confiées aux membres du corps de l'inspection générale des affaires culturelles.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 2003-446 du 19 mai 2003 modifié portant statut du corps de l'inspection générale des affaires culturelles, notamment le I de son article 4 ;

Vu l'arrêté du 18 février 2013 portant nomination à la commission de sélection chargée d'apprécier la nature et le niveau des responsabilités exercées au regard des missions confiées aux membres du corps de l'inspection générale des affaires culturelles,

Arrête :

Art. 1er. - L'article 1er de l'arrêté du 18 février 2013 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

- les mots : « M. Michel Orier, directeur général de la création artistique » sont remplacés par les mots : « Mme Régine Hatchondo, directrice générale de la création artistique ».

- les mots : « Mme Laurence Franceschini, directrice générale des médias et des industries culturelles » sont remplacés par les mots : « M. Martin Ajdari, directeur général des médias et des industries culturelles ».

Art. 2. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
La chef du service des ressources humaines,
Claire Chérie

CRÉATION ARTISTIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Arrêté du 27 janvier 2016 désignant les membres du jury chargé de la sélection des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pour l'année 2016.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 71-1140 du 21 décembre 1971 modifié portant application du décret du 1er octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome ;

Vu le décret n° 86-233 du 18 février 1986 modifié fixant les conditions d'admission à l'Académie de France à Rome,

Arrête :

Art. 1er. - Sont désignés pour l'année 2016, comme membres du jury, dans les conditions prévues à l'article 6 du décret du 18 février 1986 modifié susvisé :

- Mme Muriel Mayette-Holtz, directrice de l'Académie de France à Rome, présidente ;

- Orlan, artiste plasticienne et performeuse, vice-présidente ;

- M. Thierry Tuot, président du conseil d'administration de l'Académie de France à Rome ;

- M. Pierre Oudart, directeur adjoint, chargé des arts plastiques ;

- Mme Anne Lafont, historienne de l'art, maître de conférence à l'université Paris Est - Marne-la-Vallée ;

- Mme Brigitte Lefèvre, chorégraphe et danseuse ;

- M. Bruno Mantovani, compositeur, directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.

Art. 2. - Le directeur adjoint, chargé des arts plastiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la création artistique,
Régine Hatchondo

Arrêté du 27 janvier 2016 fixant le nombre de bourses offertes au titre de la sélection 2016 aux candidats à un séjour à l'Académie de France à Rome.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 71-1140 du 21 décembre 1971 modifié, portant application du décret du 1er octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome ;

Vu le décret n° 86-233 du 18 février 1986 modifié, fixant les conditions d'admission à l'Académie de France à Rome,

Arrête :

Art. 1er. - Le nombre maximal de bourses offertes, au titre de la sélection 2016, aux candidats à un séjour à l'Académie de France à Rome, est fixé à 14. Les pensionnaires seront nommés à compter du 1er septembre 2016.

Art. 2. - Le directeur adjoint, chargé des arts plastiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la création artistique,
Régine Hatchondo

ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - FORMATION

Arrêté du 2 février 2016 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de la renommée particulière (Mme Julie Gardette).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse, en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1er. - Mme Julie Gardette est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de la renommée particulière, dans l'option danse classique.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Florence Touchant

Arrêté du 11 février 2016 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental de Brive-la-Gaillarde.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1er. - Le classement du conservatoire à rayonnement départemental de Brive-la-Gaillarde est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 11 février 2016 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental de Tulle.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1er. - Le classement du conservatoire à rayonnement départemental de Tulle est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Philippe Belin

Arrêté du 17 février 2016 portant reconnaissance d'équivalence au diplôme d'État de professeur de danse (Mme Éva Klimačkova).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

Art. 1er. - L'équivalence du diplôme d'État de professeur de danse, dans l'option contemporaine, est accordée à Mme Éva Klimačkova au vu de son « magister ès arts, art de la danse » délivré en 2000 par la faculté de musique et de danse, au sein de l'École supérieur des arts libéraux de Bratislava.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Florence Touchant

Arrêté du 24 février 2016 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse (Choreia).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la formation de professeur de danse pris en application de l'article L. 362-1 susvisé ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation présentée par la directrice de l'établissement concerné,

Arrête :

Art. 1er. - L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est accordée pour une période de 4 ans à compter du 27 février 2016 :

Intitulé - Adresse	Option
Choreia Association pour la danse, l'art et la création Centre des arts vivants 4, rue Bréguet 75011 Paris	Jazz

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Florence Touchant

Arrêté du 24 février 2016 portant renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal de Strasbourg.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

Art. 1er. - Le classement du conservatoire de Strasbourg en conservatoire à rayonnement communal est renouvelé pour une durée de 7 ans à compter du 12 octobre 2015.

Art. 2. - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de la création artistique :
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Belin

MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - AUDIOVISUEL, CINÉMATOGRAPHIE, PRESSE ET MULTIMÉDIA

Arrêté du 11 février 2016 portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 211-1 et R. 211-29 à R. 211-35 ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2013 portant nomination des membres de la commission de classification des œuvres cinématographiques,

Arrête :

Art. 1er. - Sont nommés, pour la durée du mandat restant à courir, membres de la commission de classification des œuvres cinématographiques :

1. Au titre du collège des experts :

* En tant que membres choisis parmi les personnalités du monde médical ou spécialistes des sciences humaines, qualifiées dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'adolescence, désignés sur proposition du ministre chargé de la famille :

- Mme Violaine Taconnet, deuxième suppléant, en remplacement de Mme Amalia Escriva,

- Mme Valentine Manificat, deuxième suppléant, en remplacement de Mme Nolwenn Gerbet.

2. Au titre du collège du jeune public :

* En tant que membre choisi parmi les jeunes âgés de dix-huit à vingt-quatre ans, désigné par le ministre chargé de la culture, sur proposition du ministre chargé de la famille :

- M. Léo Solé, premier suppléant, en remplacement de Mme Manon Cerdan.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Fleur Pellerin

MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - LIVRE ET LECTURE

Décision n° 16-249 du 1er février 2016 portant délégation de signature à la Bibliothèque nationale de France.

Mme Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France,

Vu le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 modifié portant création de la Bibliothèque nationale de France, notamment ses articles 7, 11 et 12 ;

Vu le décret du 28 mars 2013 portant nomination du président de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de la directrice générale de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu la décision n° 2014-372 nommant Mme Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France, à compter du 10 mars 2014 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2015 portant nomination de la directrice de l'administration et du personnel de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2013 portant nomination du directeur délégué aux ressources humaines ;

Vu la décision n° 15-1547 du 1er septembre 2015 portant délégation générale de signature du président de la Bibliothèque nationale de France à la directrice générale ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France, en date du 14 octobre 1998, relative à l'organisation générale des services, modifiée ;

Vu la délibération du conseil d'administration, du 24 octobre 2008, relative à l'attribution d'une prestation sociale dénommée Aide financière exceptionnelle ;

Vu la délibération du conseil d'administration, en date du 28 novembre 2013, relative aux seuils de signature des engagements des dépenses autorisés au président par le conseil d'administration,

Décide :

Art. 1er. - 1-1. Délégation est donnée à Mme Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux 3, 4, 5 et 7 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé à l'exclusion :

- pour le point 3, des décisions portant nomination aux emplois de direction de l'établissement ;

- pour le point 5, des marchés sous toutes leurs formes et leurs avenants, ainsi que de tous actes juridiques, emportant recettes ou dépenses d'un montant supérieur à 5 225 000 € HT.

1-2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, une délégation de signature identique à celle visée au point 1-1. du présent article est donnée à M. Pierre-Henry Colombier, adjoint à la directrice de l'administration et du personnel, à l'exception des actes, décisions ou certificats administratifs relatifs au recrutement.

1-3-a. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation de signature est donnée à M. Gilles Neviaski, directeur délégué aux ressources humaines, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 3 et 4 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des décisions portant nomination aux emplois de direction de l'établissement et des dépenses et des recettes ne relevant pas de l'enveloppe de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Frédérique Gerbal et de M. Gilles Neviaski, une délégation de signature identique à celle visée au précédent alinéa est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à Mme Anne-Sophie de Bellegarde, directrice du département du personnel et de l'emploi.

1-3-b. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Gilles Neviaski et de Mme Anne-Sophie de Bellegarde, une délégation identique, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, est donnée à Mme Christine Vignais, cheffe du service de l'administration des personnels, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées au point 4 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exception des dépenses et des recettes ne relevant pas de l'enveloppe de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Vignais, la même délégation est donnée à Mme Sarah Seroussi, adjointe à la cheffe du service de l'administration des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Gilles Neviaski et de Mme Anne-Sophie de Bellegarde, une délégation identique, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, est donnée à Mme Mélanie Abel, cheffe du service de l'emploi et des crédits, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées au point 3 de l'article 11 du décret n ° 94-3 susvisé, à l'exclusion des décisions portant nomination aux emplois de direction de l'établissement.

1-3-c. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Neviaski, directeur délégué aux ressources

humaines, délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à Mme Bénédicte Jacob, cheffe du service de l'action sociale, pour tous les actes et décisions afférents aux attributions du président énumérés au 4 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, ainsi que les décisions d'attributions prévues par la délibération du conseil d'administration du 24 octobre 2008 susvisé, à l'exclusion de l'ordonnancement des recettes et des dépenses ne relevant pas de l'enveloppe de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte Jacob, une délégation identique à celle visée à l'alinéa précédent est donnée à Mme Martine Magnan, adjointe à la cheffe du service de l'action sociale.

1-4-a. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée à M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des marchés d'un montant supérieur à 135 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Billerey, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa précédent est donnée à M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières.

1-4-b. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et de M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières, délégation est donnée à Mme Nathalie Cohin, cheffe du service bâtiment, système d'information et logistique, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des actes emportant recettes, de l'ordonnancement des recettes et de la signature des marchés d'un montant supérieur à 50 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Cohin, une délégation de signature identique est donnée à Mme Judith Meireles-Velincas, adjointe à la cheffe du service bâtiment, système d'information et logistique.

1-4-c. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et de M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières, délégation est donnée à Mme Camille Pesqueux, cheffe du service collections, conservation, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des actes emportant recettes, de l'ordonnancement des recettes et de la signature des marchés d'un montant supérieur à 50 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille Pesqueux, une délégation de signature identique est donnée à Mme Laurence Brosse, adjointe à la cheffe du service collections, conservation.

1-4-d. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et de M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières, délégation est donnée à M. Stéphane Duchesne, chef du service des affaires culturelles et administratives, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des actes emportant recettes, de l'ordonnancement des recettes et de la signature des marchés d'un montant supérieur à 50 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Duchesne, une délégation de signature identique est donnée à Mme Isabelle Sechet, adjointe au chef du service des affaires culturelles et administratives.

1-4-e. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et de M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières, délégation est donnée à Mme Isabelle Edet, cheffe du service des recettes, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion de la signature des actes emportant recettes ou dépenses d'un montant supérieur à 50 000 € HT, des décisions de reconduction des marchés, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Edet, une délégation de signature identique est donnée à Mme Catherine Collard-Andreotti, adjointe à la cheffe du service des recettes.

1-5. Délégation est donnée à M. Pierre-Henry Colombier, directeur du département des moyens techniques, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Henry Colombier, une délégation identique est donnée à M. Daniel Durritçague, adjoint au directeur du département des moyens techniques.

1-6-a. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées au point 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à M. Stéphane Alcandre, directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents (y compris les courriers de notification des marchés) n'emportant pas de dépenses ainsi que les actes ou documents liés à une procédure contentieuse ou précontentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Frédérique Gerbal et de M. Stéphane Alcandre, une délégation identique est donnée à M. Harold Codant, adjoint au directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, chef du service juridique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Stéphane Alcandre et de M. Harold Codant, délégation est donnée à Mme Agnès Dussuel, cheffe du service des marchés, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents (y compris les courriers de notification des marchés) n'emportant pas de dépenses.

1-6-b. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées au point 7 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à :

- M. Stéphane Alcandre, directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique et à M. Harold Codant, adjoint au directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, chef du service juridique ;

- M. David Toubalem, chef du service de la sûreté ;

à l'effet de signer les plaintes déposées auprès des services de police pour le compte de l'établissement.

Art. 2. - 2-1-a. Délégation est donnée à M. Denis Bruckmann, directeur de la direction des collections, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Bruckmann, une délégation identique est donnée à M. Georges-Henri Vergne, adjoint au directeur des collections, chargé des questions administratives et financières et à Mme Anne Pasquignon, adjointe au directeur des collections, chargée des questions scientifiques et techniques.

2-1-b. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Bruckmann, une délégation identique est donnée à :

- M. Cheng Pei, chef du projet Richelieu et, en son absence, à M. Julien Brault, son adjoint ;

- M. Joël Huthwohl, directeur du département des arts du spectacle et, en son absence, à Mme Véronique Meunier-Delissnyder, son adjointe ;

- M. Jean-Yves Sarazin, directeur du département des cartes et plans et, en son absence, à M. François Nawrocki, son adjoint ;

- Mme Sylvie Aubenas, directrice du département des estampes et de la photographie et, en son absence, à Mme Corinne Le Bitouze, son adjointe ;

- Mme Isabelle Le Masne de Chermont, directrice du département des manuscrits et, en son absence, à M. Mathieu Lescuyer, son adjoint ;

- M. Bruno Blasselle, directeur de la bibliothèque de l'Arsenal et, en son absence, à Mme Ève Netchine, son adjointe ;

- Mme Frédérique Duyrat, directrice du département des monnaies, médailles et antiques et, en son absence, à Mme Isabelle de Cours de Saint Gervasy, son adjointe ;

- M. Mathias Auclair, directeur du département de la musique et, en son absence, à M. Benoît Cailmail, chef du service de la bibliothèque-musée de l'Opéra, son adjoint ;

- M. Bernard Vouillot, directeur du département d'orientation et de la recherche bibliographique et, en son absence, à Mme Catherine Éloi, son adjointe, ainsi que, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à Mme Anne-Bérangère Rothenburger, responsable de la salle de références du site Richelieu ;

- Mme Claude Collard, directrice du département « Philosophie, histoire, sciences de l'homme » et,

en son absence, à Mme Anne-Sophie Delhaye, son adjointe ;

- Mme Catherine Aurerin, directrice du département « Droit, économie, politique » ;

- M. Michel Netzer, directeur du département « Sciences et techniques » et, en son absence, à Mme Valérie Allagnat, son adjointe ;

- M. Jean-Marie Compte, directeur du département « Littérature et art » et, en son absence, à Mme Florence Leleu, son adjointe, ainsi que, pour le Centre national de la littérature pour la jeunesse, à M. Jacques Vidal-Naquet, directeur du CNLJ ;

- Mme Pascale Issartel, directrice du département de l'audiovisuel et, en son absence, à M. Sébastien Gaudelus, son adjoint ;

- M. Jean-Marc Chatelain, directeur de la réserve des livres rares et, en son absence, à Mme Geneviève Guilleminot-Chrétien, son adjointe.

2-2-a. Délégation est donnée à M. Arnaud Beaufort, directeur des services et des réseaux, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

2-2-b. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Beaufort, une délégation identique est donnée à Mme Alexandra Laffitte, adjointe au directeur des services et des réseaux, pour les questions administratives et financières.

2-2-c. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Beaufort, une délégation identique est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier Piffault, directeur du département de la conservation et, en son absence, à M. Philippe Vallas, son adjoint ;

- Mme Aline Girard, directrice du département de la coopération et, en son absence, à M. Frédéric-David Martin, son adjoint ;

- M. Gildas Illien, directeur du département de l'information bibliographique et numérique et, en son absence, à Mme Françoise Bourdon, son adjointe ;

- M. Sébastien Petratos, directeur du département de la reproduction et, en son absence, à M. Yves Le Guillou, son adjoint ;

- M. Jean-Marc Czaplinski, directeur du département des systèmes d'information et, en son absence, à M. Adoté Chilloh, son adjoint ;

- M. Benoît Tuleu, directeur du département du dépôt légal et, en son absence, à M. Léonard Bourlet, son adjoint.

2-3-a. Délégation est donnée à M. Thierry Grillet, directeur de la diffusion culturelle, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

2-3-b. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Grillet, une délégation identique est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- M. Benjamin Arranger, directeur du département des éditions et, en son absence, à M. Christophe Stoop, chef du service commercial ;

- M. Bruno Ponsonnet, directeur du département des expositions et des manifestations.

2-4-a. Délégation est donnée à M. Marc Rassat, délégué à la communication, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

2-4-b. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Rassat, une délégation identique est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- Mme Claudine Hermabessière, adjointe au délégué à la communication ;

- Mme Françoise Guillermo, adjointe au délégué à la communication.

2-5-a. Délégation est donnée à Mme Isabelle Nyffenegger, déléguée aux relations internationales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

2-5-b. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Nyffenegger, une délégation identique est donnée à M. Bruno Sagna, adjoint à la déléguée aux relations internationales.

2-6. Délégation est donnée à M. Thierry Parde, délégué à la stratégie et à la recherche, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

2-7. Délégation est donnée à Mme Kara Lennon-Casanova, déléguée au mécénat, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes, à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

Art. 3. - La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la présente décision. Elle annule et remplace les décisions précédentes en la matière.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La directrice générale,
Sylviane Tarsot-Gillery

Décision du 15 février 2016 portant délégation de signature au Centre national du livre.

Le président du Centre national du livre,

Vu la loi du 11 octobre 1946 portant création de la Caisse nationale des lettres ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la règlementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié relatif au Centre national du livre ;

Vu le décret du 21 octobre 2013 nommant M. Vincent Monadé président du Centre national du livre ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2015 nommant Mme Emmanuelle Bensimon-Weiler directrice générale du Centre national du livre,

Décide :

Art. 1er. - Délégation générale et permanente est donnée à Mme Emmanuelle Bensimon-Weiler, directrice générale, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement, tous actes, courriers et décisions relatifs aux attributions du président de l'établissement énumérés à l'article 12 du décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié, susvisé, et entrant dans le cadre de ses compétences.

Art. 2. - Délégation générale et permanente est donnée à Mme Emmanuelle Bensimon-Weiler, directrice générale, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil d'administration de l'établissement, en application de l'article 10 du décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié.

Art. 3. - Délégation générale et permanente est donnée à M. Éric Gennari, chef du département des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement, tous actes, courriers et décisions relatifs aux attributions du président de l'établissement énumérés à l'article 12 du décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié, susvisé, et entrant dans le cadre de ses compétences.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le président du Centre national du livre,
Vincent Monadé

OPÉRATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE

Décision n° 2016-36 du 9 février 2016 portant délégation de signature à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture.

La présidente de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture,

Vu le décret n° 98-387 du 19 mai 1998 modifié relatif à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant Code des marchés publics ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de la présidente de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ;

Vu l'arrêté portant nomination du directeur général de l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels en date du 20 janvier 2010 ;

Vu la délibération n° 2009-352 du 7 avril 2009 modifiée portant sur la création de la commission des marchés et la composition des jurys de concours ;

Vu la délibération n° 2010-384 portant délégation de pouvoir au président de l'établissement ;

Vu la délibération n° 2010-394 portant délégation de pouvoir au président de l'établissement ;

Vu la décision n° 2015-191 modifiée, en date du 5 novembre 2015, portant délégation de la présidente de l'OPPIC,

Décide :

Art. 1er. - Objet

Les articles 5 et 7 de la décision n° 2015-191 modifiée portant délégation de signature en date du 5 novembre 2015, susvisée, sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 5. - Ordres de mission des agents - Notes de frais

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Pierre Dufay, directeur général,

- Mme Favarel-Garrigues, secrétaire générale,

à l'effet de signer les ordres de mission des agents ainsi que les notes de frais des agents de l'établissement.

Délégation de signature est donnée aux personnes visées à l'annexe 1-C de la présente, à l'effet de signer les ordres de mission ponctuel des personnels relevant de leur autorité.

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie Étienne-Herbelleau, adjointe à la cheffe du département administratif et financier, à l'effet de signer les notes de frais des agents de l'établissement.

Art. 7. - Engagements comptables et ordonnancement des recettes et des dépenses

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Pierre Dufay, directeur général,

- Mme Favarel-Garrigues, secrétaire générale,

à l'effet de signer les engagements comptables et l'ordonnancement des dépenses et des recettes imputés sur le budget pour compte de tiers (opérations d'investissement réalisées sous convention d'études, d'assistance, de mandat et de transfert de maîtrise d'ouvrage et autres conventions) et sur le budget de fonctionnement et d'investissement de l'établissement.

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie Étienne-Herbelleau, adjointe à la cheffe du département administratif et financier, à l'effet de signer les engagements comptables imputés sur le budget pour compte de tiers et sur le budget de fonctionnement et d'investissement de l'établissement ainsi que l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des remboursements de notes de frais et des factures de voyagiste. ».

Art. 2. - Entrée en vigueur

La présente décision est d'application immédiate dès publication sur le site Internet de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture. Elle sera également publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La présidente,
Clarisse Mazoyer

Annexe 1 à la décision de la présidente relative aux délégations de signature

Annexe 1-C :

Champ	Délégataires
Ordre de mission	- M. Bernard Imberton, chef du département opérationnel A, - M. Laurent Maunoury, chef du département opérationnel B, - M. Stéphane Tissier, chef du département opérationnel C, - M. Antoine-Marie Préaut, chef du département opérationnel D, - Mme Semblat Walhain, chef du département RP et, en son absence, Mme Clarisse Quider, chef de projets adjoint.

PATRIMOINES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision du 31 décembre 2015 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme pour le programme n° 175 « patrimoines ».

Le responsable du programme n° 175 « patrimoines » près le ministère de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de la Culture et de la Communication,

Décide :

Art. 1er. - À compter du 1er janvier 2016 sont désignés responsables de budget opérationnel de programme sur les crédits qui leur sont mis à disposition les agents exerçant les fonctions listées pour les budgets opérationnels de programme d'administration déconcentrée :

Région	Service	Désignation technique du budget opérationnel de programme	Fonctions exercées
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	Préfecture de région	0175 - DR51 - BOP commun DRAC Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	Préfet de région d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	Préfecture de région	0175 - DR57 - BOP de transition DRAC Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	Préfdet de région d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
Normandie	Préfecture de région	0l75 - DR14 - BOP commun DRAC Normandie	Préfet de région de Normandie
Normandie	Préfecture de région	0175 - DR76 - BOP de transition DRAC Normandie	Préfet de région de Normandie
Pays de la Loire	Préfecture de région	0175 - DR44 - BOP DRAC Pays de la Loire	Préfet de région du Pays de la Loire
Provence - Alpes - Côte d'Azur	Préfecture de région	0175 - DR13 - BOP DRAC Provence - Alpes - Côte d'Azur	Préfet de région de Provence - Alpes - Côte d'Azur
Réunion	Préfecture de région	0175 - DR74 - BOP DAC Réunion	Préfet de région de Réunion

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur général des patrimoines,
Vincent Berjot

Décision du 31 décembre 2015 portant désignation des responsables d'unités opérationnelles de programme pour le programme n°175 « patrimoines ».

Le responsable du programme n°175 « patrimoines » près le ministère de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la décision du 31 décembre 2015 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme du ministère de la Culture et de la Communication.

Décide :

Art. 1er. - À compter du 1er janvier 2016 sont désignés responsables d'unité opérationnelle de programme sur les crédits qui leur sont mis à disposition les agents exerçant les fonctions listées pour les unités opérationnelles (UO) de programme d'administration déconcentrée :

Région	Service	Désignation technique du budget opérationnel de programme	Fonctions exercées
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	DRAC Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	0175 - DR51 - D651	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	DRAC Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	0175 - DR57 - D657	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	DRAC Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	0175 - DR67 - D667	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	DRAC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	0175 - DR33 - D633	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	DRAC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	0175 - DR33 - D633	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	DRAC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	0175 - DR87 - D687	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes	DRAC Auvergne - Rhône-Alpes	0175 - DR63 - D663	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes	DRAC Auvergne - Rhône-Alpes	0175 - DR69 - D669	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles

Région	Service	Désignation technique du budget opérationnel de programme	Fonctions exercées
Bourgogne - Franche-Comté	DRAC Bourgogne - Franche-Comté	0175 - DR2l - D621	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Bourgogne - Franche-Comté	DRAC Bourgogne - Franche-Comté	0175 - DR25 - D625	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Bretagne	DRAC Bretagne	0175 - DR35 - D635	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Centre - Val de Loire	DRAC Centre - Val de Loire	0175 - DR45 - D645	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Corse	DRAC Corse	0175 - DR2A - D62A	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Guadeloupe	DAC Guadeloupe	0175 - DR71- D67l	Directeur(rice) des affaires culturelles
Guyane	DAC Guyane	0175 - DR73 - D673	Directeur(rice) des affaires culturelles
Île-de-France	DRAC Île-de-France	0175-DR75 - D675	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	DRAC Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	0175- DR3l - D63l	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	DRAC Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	0175 - DR34 - D634	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Martinique	DAC Martinique	0175 - DR72 - D672	Directeur(rice) des affaires culturelles
Mayotte	Préfecture - Service des affaires culturelles	0175 - CCOM - D802	Chef(fe) du service
Nouvelle-Calédonie	Haut Commissariat de la République - Mission aux affaires culturelles	0175 - CCOM - D801	Chef(fe) de la mission aux affaires culturelles
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	DRAC Nord - Pas-de-Calais - Picardie	0175 - DR80 - D680	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	DRAC Nord - Pas-de-Calais - Picardie	0175 - DR59 - D659	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Normandie	DRAC Normandie	0175 - DR76 - D676	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Normandie	DRAC Normandie	0175 - DR14 - D614	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Pays de la Loire	DRAC Pays de la Loire	0175 - DR44 - D644	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Polynésie	Haut Commissariat de la République - Direction des actions de l'État	0175 - CCOM - D803	Chef(fe) du bureau de l'action interministérielle et des politiques contractuelles
Provence - Alpes - Côte d`Azur	DRAC Provence - Alpes - Côte d'Azur	0175 - DRl3 - D613	Directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles
Réunion	DAC Réunion	0175 - DR74 - D674	Directeur(rice) des affaires culturelles
Saint-Pierre-et-Miquelon	Préfecture	0175 - CCOM - D804	Directeur(rice) de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur général des patrimoines,
Vincent Berjot

Arrêté du 11 février 2016 portant nomination au Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2005 relatif aux attributions et à la composition du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire,

Arrête :

Art. 1er. - Sont nommés au Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire les membres suivants :

I) En qualité de personnalités qualifiées :

- Mme Corinne Bélier, conservatrice générale du patrimoine, en remplacement de Mme Marie-Paule Arnault ;

- Mme Hélène Riblet, inspectrice des patrimoines, en remplacement de M. Alain Marinos.

II) En qualité de titulaires d'un mandat électif local :

- Mme Sylvie Aymard, conseillère municipale de Saint-Léonard-de-Noblat, en remplacement de M. Jean Launay.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines,
Vincent Berjot

PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

Décision DG n° 009/2016 du 15 février 2016 relative à la composition de la commission de requalification de la filière administrative pour le réexamen de la candidature d'un agent de la catégorie 4.

Le directeur général,

Vu le livre V du titre II du Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 523-1 et suivants et R. 545-24 et suivants ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'INRAP ;

Vu le décret n° 2009-1422 du 18 novembre 2009 portant requalification des agents contractuels de l'INRAP ;

Vu le décret du 18 février 2013 portant nomination du directeur général de l'INRAP ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de l'INRAP du 12 mai 2009 et reporté au 20 mai 2009 ;

Vu la décision DG n° 010/2016 du 15 février 2016 prise en application du décret du 18 novembre 2009 susvisé.

Décide :

Art. 1er. - Marie-Christiane Casala est nommée présidente de la commission de requalification pour la filière administrative réunie pour le réexamen de la candidature d'un agent de catégorie 4.

Art. 2. - La commission de requalification pour la filière administrative réunie pour le réexamen de la candidature d'un agent de catégorie 4 est composée des membres suivants :

* Membres représentant l'INRAP :

- Marie-Christiane Casala,

- Nathalie Mauger,

- Karim Chettouh.

* Membres extérieurs qualifiés dans les domaines relevant de la filière administrative :

- Stéphanie Ricatti, secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication,

- Carole Étienne-Boisseau, secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur général,
Pierre Dubreuil

PATRIMOINES - MUSÉES

Décision n° 2016-1 du 15 janvier 2016 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

La présidente,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret du 1er septembre 2011 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision de la présidente de l'établissement public n° 2015-2 du 3 juillet 2015 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Le Nir, chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine et adjoint du directeur, délégation est donnée à M. Gaetan Gautier, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance du domaine, domaine de Versailles et de Trianon, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- les fiches d'absences injustifiées ;

- les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice).

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,
Catherine Pégard

Décision n° 2016-001 du 2 février 2016 modifiant la décision n° 2013-079 portant institution d'une régie de recettes et d'avances pour le musée national de l'Orangerie.

Le président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié portant création de l'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie et notamment l'article 22-5° ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 modifié relatif aux conditions dans lesquels les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies de recettes et d'avances ;

Vu la décision n° 2013-079 portant institution d'une régie de recettes et d'avances pour le musée national de l'Orangerie ;

Vu la décision n° 2014-026 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'avances pour le musée national de l'Orangerie,

Décide :

Art. 1er. - L'article 2 de la décision n° 2013-079 susvisée, ainsi rédigé : « Le plafond d'encaisse du régisseur est fixé à 100 000 € (avoir sur compte DFT), et à 40 000 € pour l'encaisse en monnaie fiduciaire. » est remplacé par les termes suivants : « Le plafond d'encaisse du régisseur est fixé à 100 000 € (avoir sur compte DFT), et à 50 000 € pour l'encaisse en monnaie fiduciaire. ».

Les autres dispositions de la décision n° 2013-079 restent inchangées.

Art. 2. - Le président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Avis conforme de l'agent comptable de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie,
Daniel Le Gac
Pour le président :
L'administrateur général,
Alain Lombard

Décision du 3 février 2016 portant délégation de signature au musée des Arts asiatiques Guimet.

La présidente,

Vu le décret n° 2003-1301 du 26 décembre 2003 portant création de l'établissement public du musée des Arts asiatiques Guimet ;

Vu le décret du 19 août 2013 portant nomination du président de l'établissement public du musée des Arts asiatiques Guimet (Mme Sophie Makariou) ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2014 portant nomination de l'administrateur général de l'établissement public du musée des Arts asiatiques Guimet,

Décide :

Art. 1er. - Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Le Gallou, chef du service des ressources humaines, à l'effet de signer la certification des

documents de liaison ou de la liste des mouvements ainsi que des pièces justificatives des dépenses de personnel sur titre 3, à l'exception de l'état récapitulatif des sommes mises en paiement.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La présidente,
Sophie Makariou

Décision n° 2016-34 du 26 février 2016 portant délégation de signature au musée Picasso-Paris.

Le président,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 14 alinéa 1 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de M. Laurent Le Bon en qualité de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, par transmission au comptable public assignataire d'une copie de leurs actes de délégation et de nomination publiés ;

Vu l'arrêté du 22 août 2013 portant nomination de M. Erol Ok en qualité de directeur général de l'établissement public du musée national Picasso-Paris ;

Vu la décision n° 2014-33 du 13 juin 2014 portant délégation de signature à M. Erol Ok et à Mme Béatrice Paasch ;

Vu la décision n° 2014-34 du 13 juin 2014 portant délégation de signature à Mme Francette Girault ;

Vu la décision n° 2015-135 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. - Délégation permanente est donnée à M. Erol Ok, directeur général, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris et dans la limite des attributions de ce dernier, tous les actes à l'exception :

- des actes visés aux 1° et 2° de l'article 13 du décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris.

Art. 2. - Direction de l'exploitation, du bâtiment, de la sécurité et des systèmes d'information

Délégation de signature est donnée à M. Antoine Villette, directeur adjoint chargé de l'exploitation et des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les marchés, bons de commandes, ordres de service, actes spéciaux de sous-traitance, les plans de prévention, les bordereaux d'engagement de dépenses relatifs à ses attributions, dans la limite de quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- les lettres d'information de rejet des candidats des marchés publics, dont le montant n'excède pas quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- la certification du service fait et des pièces justificatives ;

- les certificats administratifs.

Délégation de signature est donnée, à Mme Francette Girault, directrice adjointe chargée de la sécurité et de la sûreté, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les marchés, bons de commandes, ordres de service, actes spéciaux de sous-traitance, les plans de prévention, les bordereaux d'engagement de dépenses relatifs à ses attributions, dans la limite de quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- les lettres d'information de rejet des candidats des marchés publics, dont le montant n'excède pas quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- la certification du service fait et des pièces justificatives ;

- les certificats administratifs.

Art. 3. - Direction des collections et de la production

Délégation de signature est donnée à Mme Claire Garnier, directrice adjointe des collections et de la production, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les marchés, bons de commandes, ordres de service, les bordereaux d'engagement de dépenses relatifs à ses attributions, dans la limite de quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- les lettres d'information de rejet des candidats des marchés publics, dont le montant n'excède pas quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- la certification du service fait et des pièces justificatives ;

- les certificats administratifs.

Art. 4. - Direction des publics et du développement culturel

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume Blanc, directeur des publics et du développement culturel, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les marchés, bons de commandes, ordres de service, les bordereaux d'engagement de dépenses relatifs à ses attributions, dans la limite de quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- les lettres d'information de rejet des candidats des marchés publics, dont le montant n'excède pas quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- la certification du service fait et des pièces justificatives ;

- les certificats administratifs.

Art. 5. - Direction de la communication et du mécénat

Délégation de signature est donnée Mme Leslie Lechevallier, directrice de la communication, du mécénat et des privatisations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les marchés, bons de commandes, ordres de service, les bordereaux d'engagement de dépenses relatifs à ses attributions, dans la limite de quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- les lettres d'information de rejet des candidats des marchés publics, dont le montant n'excède pas quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- les certifications de service fait ;

- les certificats administratifs.

Art. 6. - Direction des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à M. Sébastien Bonnard, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les marchés, bons de commandes, ordres de service, les bordereaux d'engagement de dépenses relatifs à ses attributions, dans la limite de quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- les lettres d'information de rejet des candidats des marchés publics, dont le montant n'excède pas quinze mille euros (15 000 €) hors taxe ;

- les certifications de service fait ;

- les certificats administratifs ;

- les documents nécessaires à la paye du personnel, sans limitation de montant ;

- les actes relatifs à la formation du personnel ;

- les prises en charge des frais de transport ;

- les états d'heures supplémentaires ;

- les gratifications des stagiaires ;

- les attestations et certificats relatifs à la situation individuelle des agents contractuels.

Art. 7. - La présente décision annule et remplace les décisions de délégation de signature n° 2014-33 du 13 juin 2014 et n° 2015-135 et prend effet au jour de sa publication sur le site Internet du musée national Picasso-Paris.

Art. 8. - La copie de la présente décision conférant délégation de signature à M. Erol Ok, directeur général, à M. Antoine Villette, directeur adjoint, chargé de l'exploitation et des systèmes d'information, à Mme Francette Girault, directrice adjointe, chargée de la sécurité et de la sûreté, à Mme Claire Garnier, directrice adjointe des collections et de la production, à M. Guillaume Blanc, directeur des publics et du développement culturel, à Mme Leslie Lechevallier, directrice de la communication, du mécénat et des privatisations, à M. Sébastien Bonnard, directeur des ressources humaines, ainsi qu'un spécimen de leur signature manuscrite, seront notifiés au comptable public assignataire pour accréditation.

Art. 9. - Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministre de la Culture et de la Communication ainsi que sur le site Internet de l'établissement public du musée national Picasso-Paris.

Le président,
Laurent Le Bon

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Arrêté du 25 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2013 portant nomination des membres de la commission mentionnée à l'article R. 122-16 du Code de la propriété intellectuelle.

La ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et la ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment son article R. 122-16 ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2013 portant nomination des membres de la commission mentionnée à l'article R. 122-16 du Code de la propriété intellectuelle,

Arrêtent :

Art. 1er. - Le I de l'article 1er de l'arrêté du 5 septembre 2013 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° les mots : « * Désigné par l'Association des paralysés de France :

- Mme Sandrine Ciron »

sont remplacés par les mots : « * Désigné par la Fédération française des Dys :

- Mme Diane Cabouat ».

2° M. Jean-François Labes est nommé en qualité de membre, en remplacement de M. Cédric Lorant.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre des Affaires sociales, de la Santé
et des Droits des femmes,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
Jean-Philippe Vinquant
La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des médias et des industries culturelles,
Martin Ajdari

Arrêté du 8 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Hélène Delarbre).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 21 janvier 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - Mme Hélène Delarbre, née le 23 novembre 1990 à Moutier-Rozeille (23), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréée en vue d'être assermentée à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 8 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Stéphane Glazer).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 21 janvier 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Stéphane Glazer, né le 15 novembre 1964 à Lyon 6e (69), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités externes, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Cyrille Cohen).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 21 janvier 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Cyrille Cohen, né le 20 août 1977 à Marseille (13), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alain Guicherd).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 21 janvier 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Alain Guicherd, né le 10 novembre 1957 à Bar-sur-Aube (10), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Hubert Keller).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 21 janvier 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Hubert Keller, né le 30 décembre 1957 à Mulhouse (68), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Larue).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 21 janvier 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Marc Larue, né le 14 novembre 1965 à Toulon (83), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Philippe Ojeda).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 21 janvier 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Philippe Ojeda, né le 16 août 1962 à Hennebont (56), de nationalité française, exerçant la fonction d'adjoint au délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 9 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Viadere).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 21 janvier 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Franck Viadere, né le 13 juin 1964 à Toulouse (31), de nationalité française, exerçant la fonction de délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Olivier Denoual).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 1er février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Olivier Denoual, né le 28 septembre 1964 à Saint-Brieuc (22), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Guérémy).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 1er février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Franck Guérémy, né le 15 décembre 1966 à Paris XI (75), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Julien Merlet).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 1er février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Julien Merlet, né le 22 juin 1981 à Fontenay-le-Comte (85), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Claude Meyer).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 1er février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Claude Meyer, né le 4 décembre 1957 à Munster (68), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Morenas).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 1er février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Thierry Morenas, né le 7 mars 1971 à Lyon 7e (69), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Petre).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 1er février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Franck Petre, né le 9 août 1971 à Saint-Étienne (42), de nationalité française, exerçant la fonction d'adjoint au délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 10 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Céline Piloneta).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 1er février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - Mme Céline Piloneta, née le 3 novembre 1971 à Laval (53), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréée en vue d'être assermentée à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Laurent Bonnet).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Laurent Bonnet, né le 13 juillet 1964 à Lyon 7e (69), de nationalité française, exerçant la fonction de délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Carles).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Thierry Carles, né le 10 août 1960 à Montech (82), de nationalité française, exerçant la fonction d'adjoint au délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alain Enault).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Alain Enault, né le 1er janvier 1957 à Varenguebec (50), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-Luc Fauveau).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Jean-Luc Fauveau, né le 1er octobre 1960 à La Flèche (72), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant abrogation de l'arrêté du 7 mars 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Christophe Forest).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication,

Arrête :

Art. 1er. - L'arrêté du 7 mars 2011 ayant agréé M. Christophe Forest, chargé de clientèle de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique, au titre de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle, est abrogé.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Garaud).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Marc Garaud, né le 23 octobre 1968 à Toulouse (31), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Réginald Gohier).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Réginald Gohier, né le 17 octobre 1962 à Angers (49), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. David Hermet).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. David Hermet, né le 12 février 1973 à Nîmes (30), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Gérard Locatelli).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Gérard Locatelli, né le 21 avril 1954 à Champagnole (39), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Michel Lourselle).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Michel Lourselle, né le 4 février 1963 à Crèvecœur-le-Grand (60), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Renaud Marlin).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Renaud Marlin, né le 17 juillet 1976 à Brou-sur-Chantereine (77), de nationalité française, exerçant la fonction d'adjoint au délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 19 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Caroline Meunier).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - Mme Caroline Meunier, née le 19 mai 1981 à Vannes (56), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréée en vue d'être assermentée à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-Luc Carthonnet).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 17 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Jean-Luc Carthonnet, né le 5 avril 1959 à Clermont-Ferrand (63), de nationalité française, exerçant la fonction de délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Dupland).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 17 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Frédéric Dupland, né le 10 juin 1972 à Clermont-Ferrand (63), de nationalité française, exerçant la fonction de délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Frédéric Garel).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 17 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Frédéric Garel, né le 4 mai 1968 à Neuilly-sur-Seine (92), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater

la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Ralph Gisclon).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 17 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Ralph Gisclon à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Robert Jassereau).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 17 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Robert Jassereau, né le 6 avril 1966 à Toulouse (31), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Raphaël Levron).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 17 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Raphaël Levron à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Fabrice Maily).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 17 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Fabrice Maily à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Xavier Perrin).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 17 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Xavier Perrin, né le 24 août 1963 à Lyon 3e (69), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 23 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Rats).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 17 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Bruno Rats, né le 18 août 1965 à Évreux (27), de nationalité française, exerçant la fonction de délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Laurent Abgrall).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Laurent Abgrall à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Vincent Bonvallet).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Vincent Bonvallet à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Philippe Decosse).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Philippe Decosse à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Thierry Dru).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 22 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Thierry Dru, né le 22 novembre 1961 à Valenciennes (59), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle itinérant avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à

l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Aurélien Gaigne).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Aurélien Gaigne à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Claude-Henry Laumonier).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Claude-Henry Laumonier à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Patrick Litou).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Patrick Litou à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Sandrine Lopez).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de Mme Sandrine Lopez à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Didier Michon).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Didier Michon à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Franck Nicolas).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Franck Nicolas à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alexandre Picou).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 22 février 2016 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

Art. 1er. - M. Alexandre Picou, né le 15 octobre 1978 à Savigny-sur-Orge (91), de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de relation clientèle, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

Art. 2. - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (Mme Mélanie Sescosse).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de Mme Mélanie Sescosse à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Patrick Soleil).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Patrick Soleil à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Xavier Wittmann).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Xavier Wittmann à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Arrêté du 26 février 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 février 2011 en application de l'article L. 331 2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Philippe Yvrait).

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 23 février 2016,

Arrête :

Art. 1er. - L'agrément de M. Philippe Yvrait à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du Code de la propriété intellectuelle est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des affaires juridiques,
Fabrice Benkimoun

Mesures d'information

Relevé de textes parus au *Journal officiel*

JO n° 27 du 2 février 2016

Culture et communication

Texte n° 28 Arrêté du 20 janvier 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Icône, trésors d'exil*, au musée d'Histoire de Nantes - château des ducs de Bretagne).

Texte n° 29 Arrêté du 25 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 4 août 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne dans le corps des technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments de France spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la Culture et de la Communication.

Conventions collectives

Texte n° 43 Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 1 à l'accord du 18 juin 2012 relatif au régime de prévoyance des entreprises de la branche de la librairie conclu le 16 septembre 2015.

Texte n° 44 Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 2 à l'accord du 18 juin 2012 relatif au régime de prévoyance des entreprises de la branche de la librairie conclu le 16 septembre 2015.

JO n° 28 du 3 février 2016

Affaires étrangères et développement international

Texte n° 4 Décret n° 2016-89 du 1er février 2016 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan relatif aux activités des centres culturels, signé à Paris le 17 juillet 2015.

Premier ministre

Texte n° 63 Décret du 1er février 2016 portant titularisation (administrateurs civils).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Texte n° 89 Décision n° 2015-1583 du 15 décembre 2015 portant sur la définition du marché pertinent de gros des services de diffusion hertzienne terrestre de programmes télévisuels en mode numérique, sur la désignation d'un opérateur exerçant une influence significative sur ce marché et sur les obligations imposées à cet opérateur sur ce marché.

JO n° 29 du 4 février 2016

Décentralisation et fonction publique

Texte n° 31 Arrêté du 28 janvier 2016 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts en 2015 et leur répartition par corps et institut (formation du 1er septembre 2016 au 31 août 2017) (dont : 23 postes pour la culture).

Culture et communication

Texte n° 32 Arrêté du 19 janvier 2016 portant approbation des modifications à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public (Arc-Nucleart).

Texte n° 33 Arrêté du 20 janvier 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Bazille, la jeunesse de l'impressionnisme*, au musée Fabre de Montpellier Méditerranée Métropole).

Texte n° 34 Arrêté du 20 janvier 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Sergueï Chtchoukine, pionnier de l'art moderne*, à la Fondation Louis Vuitton, Paris).

Intérieur

Texte n° 58 Arrêté du 23 octobre 2015 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : Mme Marie Aude Dupuy).

JO n° 30 du 5 février 2016

Affaires étrangères et développement international

Texte n° 4 Décret n° 2016-106 du 3 février 2016 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la reconnaissance réciproque des études, des qualifications et des grades universitaires, signé à Moscou le 29 juin 2015.

Texte n° 6 Décret n° 2016-108 du 3 février 2016 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Hongrie relatif à l'enseignement des langues, signé à Budapest le 2 septembre 2015.

Culture et communication

Texte n° 33 Décret n° 2016-112 du 3 février 2016 relatif à la reconnaissance des qualifications requises

pour procéder à la restauration d'un bien faisant partie des collections des musées de France.
Texte n° 69 Décret du 3 février 2016 portant nomination du président du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (M. Raoul Peck).
Texte n° 70 Décret du 4 février 2016 portant cessation de fonctions de la directrice, secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture et de la Communication (Mme Lucie Muniesa).
Texte n° 71 Décret du 4 février 2016 portant nomination à la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Mme Nicole Planchon, M. Vincent Vigneau, Mme Laurence Franceschini et M. Marcel Rogemont).

Justice

Texte n° 50 Arrêté du 3 février 2016 portant maintien en détachement (Conseil d'État : M. Alban de Nervaux, chef du service des affaires juridiques et internationales, au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 90 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Bordeaux).
Texte n° 91 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Poitiers).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 113 Avis de concours et de vacance d'emploi de chef de musique de la musique de la police nationale.
Texte n° 114 Avis de concours et de vacance d'emploi de chef de musique adjoint de la musique de la police nationale.

JO n° 31 du 6 février 2016

Culture et communication

Texte n° 31 Arrêté du 3 février 2016 fixant la date et les modalités de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle et modifiant l'arrêté du 10 novembre 2011 créant et fixant la composition des commissions administratives compétentes à l'égard des corps relevant du ministère chargé de la culture et de la communication.
Texte n° 50 Décret du 4 février 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Opéra national de Paris (Mme Régine Hatchondo, MM. Éric Denut, Laurent Vinauger et Mme Anne-Claire Gourbier).

Premier ministre

Texte n° 32 Arrêté du 25 janvier 2016 portant inscription au tableau d'avancement à la hors classe dans le corps des administrateurs civils au titre de l'année 2016 (pour le ministère de la Culture et de la Communication : Mme Hélène Orain, M. Jérôme Poulain et Mme Marine Roy).
Texte n° 33 Arrêté du 1er février 2016 portant admission à la retraite (administrateur civil : Mme Anne Coutard).

JO n° 33 du 9 février 2016

Culture et communication

Texte n° 16 Arrêté du 1er février 2016 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du Code du patrimoine (tableau de Marcel Duchamp, *Nu sur nu*, huile sur panneau de bois, 1910-1911).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 37 Décision n° 2016-52 du 27 janvier 2016 portant renouvellement d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Poitiers (Mme Brigitte Chevallier).
Texte n° 38 Décision n° 2016-53 du 27 janvier 2016 portant désignation d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Caen (Mme Régine Montoya).
Texte n° 39 Décision n° 2016-54 du 27 janvier 2016 portant renouvellement d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Lille (M. Patrick Drehan).

Avis divers

Texte n° 69 Avis n° 2015-20 de la Commission consultative des trésors nationaux (tableau de Marcel Duchamp, *Nu sur nu*, huile sur panneau de bois, 1910-1911).

JO n° 34 du 10 février 2016

Intérieur

Texte n° 28 Arrêté du 19 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2015 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial par le centre de gestion du Rhône (session 2016) (dont : Métiers du spectacle).
Texte n° 29 Arrêté du 19 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2015 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien principal de 2e classe, par le centre de gestion du Rhône (session 2016) (dont : Métiers du spectacle et Artisanat et métiers d'art).

Justice

Texte n° 64 Arrêté du 8 février 2016 portant maintien en détachement (Conseil d'État : Mme Francine Mariani-Ducray auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel).

Économie, industrie et numérique

Texte n° 89 Décret du 8 février 2016 portant nomination au Conseil national du numérique.

Culture et communication

Texte n° 91 Arrêté du 5 février 2016 portant nomination du directeur du musée de la Musique à la Cité de la musique (M. Éric de Visscher).

Avis divers

Texte n° 121 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

JO n° 35 du 11 février 2016

Culture et communication

Texte n° 87 Décret du 10 février 2016 portant nomination du directeur, secrétaire général adjoint du ministère de la Culture et de la Communication (M. Arnaud Roffignon).

Texte n° 88 Décret du 10 février 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

Texte n° 89 Arrêté du 9 février 2016 portant nomination (administration centrale) (M. Kevin Riffault, sous-directeur des affaires financières et générales à la direction générale des patrimoines).

JO n° 36 du 12 février 2016

Texte n° 1 Décrets du 11 février 2016 relatifs à la composition du Gouvernement.

Décentralisation et fonction publique

Texte n° 63 Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Texte n° 64 Arrêté du 4 février 2016 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration pour l'année 2016.

Premier ministre

Texte n° 69 Arrêté du 10 février 2016 portant nomination du président de la commission d'enrichissement de la langue française (M. Frédéric Vitoux).

Défense

Texte n° 101 Arrêté du 1er janvier 2016 portant nomination de la secrétaire générale de la mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales (Mme Aurélie Loison).

JO n° 37 du 13 février 2016

Culture et communication

Texte n° 21 Arrêté du 9 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Albert Marquet*, au musée d'Art moderne de la ville de Paris).

Texte n° 22 Arrêté du 9 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Sergueï Chtchoukine, pionnier de l'art moderne*, à la Fondation Louis Vuitton, Paris).

Texte n° 23 Arrêté du 9 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Cy Twombly*, au Centre Pompidou, Paris).

Texte n° 24 Arrêté du 9 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *La boîte de Pandore : une histoire de la photographie par Jan Dibbets*, au musée d'Art moderne, Paris).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 72 Avis de vacance d'un emploi de chef de service (adjoint au directeur général des médias et des industries culturelles).

JO n° 40 du 17 février 2016

Clture et communication

Texte n° 29 Arrêté du 11 février 2016 portant délégation de signature (bureau du cabinet).

Avis divers

Texte n° 89 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

Texte n° 94 Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'un trésor national dans le cadre de l'article 238 *bis* 0A du Code général des impôts (pour les Archives nationales : registre de comptes des travaux du château d'Amboise, cahiers de parchemin, 204 feuillets, fin du XVe siècle).

JO n° 41 du 18 février 2016

Culture et communication

Texte n° 22 Arrêté du 9 février 2016 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Martin de Tours*, au musée des Beaux-Arts, Tours).

Texte n° 23 Arrêté du 11 février 2016 portant délégation de signature (cabinet).

Texte n° 24 Arrêté du 15 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Sûtras bouddhiques : un héritage spirituel universel*, au siège de l'UNESCO, Paris).

Texte n° 25 Arrêté du 15 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Picasso sculpture*, au musée national Picasso, Paris).

Texte n° 26 Arrêté du 15 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Ceramix de Rodin à Schütte*, à la Maison Rouge, Fondation Antoine de Galbert, Paris).

Texte n° 27 Arrêté du 15 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Napoléon à Sainte-Hélène, à la conquête de la mémoire*, au musée de l'Armée, Hôtel national des invalides, Paris).

Texte n° 28 Arrêté du 15 février 2016 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Scènes de la vie impressionniste*, au musée des Beaux-Arts, Rouen).

Texte n° 29 Arrêté du 17 février 2016 portant délégation de signature (cabinet).
Texte n° 57 Arrêté du 3 février 2016 portant nomination au comité d'administration de la Comédie-Française.
Texte n° 58 Arrêté du 11 février 2016 portant nomination au cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication (M. Frédéric Lenica, directeur du cabinet et Mme Marie-Amélie Keller, cheffe de cabinet).

Premier ministre

Texte n° 30 Décret du 16 février 2016 portant nomination à la Commission d'accès aux documents administratifs (Mme Claire Gallon).
Texte n° 31 Décret du 17 février 2016 portant nomination du directeur général du Conseil supérieur de l'audiovisuel (M. Guillaume Blanchot).

JO n° 42 du 19 février 2016

Premier ministre

Texte n° 2 Arrêté du 17 février 2016 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences.

Culture et communication

Texte n° 30 Arrêté du 11 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires du patrimoine.
Texte n° 65 Arrêté du 3 décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'architecte et urbaniste de l'État en chef au titre de l'année 2016 (Mme Sophie Hyafil).
Texte n° 66 Arrêté du 3 décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte et urbaniste de l'État en chef au titre de l'année 2016.
Texte n° 67 Arrêté du 3 décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2016 (MM. Jean-Baptiste Bellon, François Gondran, Jean Gravot, Jean-Michel Knop et Jean-Marc Zuretti).

Justice

Texte n° 50 Arrêté du 17 février 2016 portant détachement (Conseil d'État) (Mme Sylvie Hubac, présidente de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Texte n° 68 Avis n° 2016-0024 du 14 janvier 2016 sur le projet d'arrêté portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 71 Avis n° 2016-2 du 3 février 2016 relatif au projet de modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences.

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 85 Avis de vacance d'un emploi de chef de service (chef du service des affaires financières et générales au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication).

JO n° 43 du 20 février 2016

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 88 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur (sous-directeur des affaires européennes et internationales, au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication).

JO n° 44 du 21 février 2016

Environnement, énergie et mer

Texte n° 2 Arrêté du 17 février 2016 fixant au titre de l'année 2016 le nombre de postes offerts aux concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État.

JO n° 45 du 23 février 2016

Culture et communication

Texte n° 70 Arrêté du 8 février 2016 modifiant l'arrêté du 24 mars 2015 portant nomination des membres de la commission consultative de la commande publique (Mme Sylvie Le Clech).

Centre national de la fonction publique territoriale

Texte n° 78 Arrêté du 12 février 2016 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2016) (spécialités : Archives, Monuments historiques et inventaire, Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel).

JO n° 46 du 24 février 2016

Culture et communication

Texte n° 85 Arrêté du 22 février 2016 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (rectificatif de arrêté d'insaisissabilité (NOR : MCCC1601479A) du 9 février 2016).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 112 Délibération n° 2016-02 du 19 février 2016 modifiant la délibération n° 2012-33 du 24 juillet 2012 relative à la numérotation logique des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre en métropole.

JO n° 47 du 25 février 2016

Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 8 Décret n° 2016-180 du 23 février 2016 portant association d'établissements publics du site lyonnais (dont : ENSSIB et ENSATT).

Culture et communication

Texte n° 44 Arrêté du 16 février 2016 portant délégation de signature (cabinet).
Texte n° 45 Arrêté du 24 février 2016 portant délégation de signature (cabinet).
Texte n° 67 Arrêté du 15 février 2016 portant nomination au cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication.

Intérieur

Texte n° 62 Arrêté du 27 janvier 2016 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : M^me^ Marie-Jeanne Villeroy).

Conventions collectives

Texte n° 78 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des télécommunications.

JO n° 48 du 26 février 2016

Premier ministre

Texte n° 1 Décret n° 2016-186 du 24 février 2016 modifiant le décret n° 2009-730 du 18 juin 2009 relatif à l'espace de stockage accessible en ligne pris en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.
Texte n° 3 Arrêté du 24 février 2016 portant intégration au site Internet « service-public.fr » d'un téléservice permettant à l'usager d'accomplir des démarches administratives en tout ou partie dématérialisées et d'avoir accès à des services d'informations personnalisés.

Conventions collectives

Texte n° 68 Arrêté du 23 février 2016 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (n° 1790).
Texte n° 69 Arrêté du 23 février 2016 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de la librairie (n° 3013).
Texte n° 75 Arrêté du 23 février 2016 portant extension d'accords conclus dans le cadre de la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent (n° 567).
Texte n° 78 Arrêté du 23 février 2016 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de travail du personnel des imprimeries de labeur et des industries graphiques (n° 184).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 108 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Antilles - Guyane).
Texte n° 109 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Antilles - Guyane).

JO n° 49 du 27 février 2016

Finances et comptes publics

Texte n° 22 Rapport relatif au décret n° 2016-195 du 26 février 2016 portant annulation de crédits.
Texte n° 23 Décret n° 2016-195 du 26 février 2016 portant annulation de crédits (pour la culture : Patrimoines).

Défense

Texte n° 67 Arrêté du 23 février 2016 fixant le nombre de places offertes en 2016 aux concours pour l'admission aux stages de formation des chefs de musique.

Culture et communication

Texte n° 93 Arrêté du 8 février 2016 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Archives C6 SAS).
Texte n° 94 Arrêté du 10 février 2016 portant renouvellement d'agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Pro Archives Systèmes).
Texte n° 95 Arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse.
Texte n° 96 Décision du 23 février 2016 modifiant la décision du 10 avril 2013 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).
Texte n° 141 Arrêté du 3 février 2016 portant nomination des membres de la commission consultative pour l'attribution des aides aux projets artistiques dans les domaines des arts de la rue et des arts du cirque.
Texte n° 142 Arrêté du 16 février 2016 modifiant l'arrêté du 13 janvier 2016 relatif au fonds d'urgence pour le spectacle vivant.
Texte n° 143 Arrêté du 16 février 2016 portant nomination (directeur régional adjoint des affaires culturelles : M. Patrice Ducher, DRAC Pays de la Loire).

Premier ministre

Texte n° 109 Arrêté du 19 février 2016 portant admission à la retraite (administrateur civil : M. Jean-Pierre Lalaut).

JO n° 50 du 28 février 2016

Culture et communication

Texte n° 41 Arrêté du 22 février 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Paula Modersohn-Becker*, au musée d'Art moderne, Paris).
Texte n° 42 Arrêté du 22 février 2016 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *À l'ombre des frondaisons d'Arcueil*, au musée du Louvre, Paris).

Réponses aux questions écrites parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE

JO AN du 9 février 2016

- M. Philip Cordery sur l'opportunité de modifier l'article 16 du cahier des charges de France Télévisions.
(Question n° 60855-22.07.2014).

- Mme Laure de La Raudière sur la politique du Gouvernement à l'égard des missions de l'HADOPI.
(Question n° 66662-21.10.2014).

- MM. Olivier Dussopt et Patrick Hetzel sur les aides publiques à la presse écrite.
(Questions nos 72724-20.01.2015 ; 77164-31.03.2015).

- Mme Virginie Duby-Muller sur le rapport du CSA concernant le déploiement de la radio numérique terrestre (RNT) en France.
(Question n° 75810-17.03.2015).

- MM. Hervé Féron, Alain Marty, Jacques Cresta, Joaquim Pueyo et Mme Danielle Auroi sur la situation économique du groupe Radio France.
(Questions nos 76878-31.03.2015 ; 78194-21.04.2015 ; 78195-21.04.2015 ; 78592-28.04.2015 ; 79246-12.05.2015 ; 81722-23.06.2015 ; 85302-21.07.2015).

- Mme Marianne Dubois sur le chantier de la Maison de la radio.
(Question n° 76879-31.03.2015).

- M. Jacques Bompard sur les avantages disproportionnés octroyés dans les radios publiques et en particulier chez Radio France (question transmise).
(Question n° 78593-28.04.2015).

- Mme Virginie Duby-Muller et M. Lionel Tardy sur la procédure de sélection des candidats, mise en place par le CSA, pour la nomination des présidents des trois sociétés nationales de programme.
(Questions nos 78993-05.05.2015 ; 79687-19.05.2015).

- M. François de Mazières sur le rapport du Gouvernement concernant la mise en place d'un tirage exceptionnel du loto, organisé à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.
(Question n° 80536-02.06.2015).

- M. Hervé Féron sur le projet de plateforme numérique « Educ'ARTE ».
(Question n° 81314-16.06.2015).

- M. Hervé Féron sur les revendications du collectif « De l'air à France Inter ».
(Question n° 81315-16.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande d'établir le contrat d'objectifs et de moyens sur le fondement d'un projet d'entreprise.
(Question n° 81724-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de statuer sur l'avenir du Mouv' avant la signature du COM 2015- 2019.
(Question n° 81725-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de définir, pour France Bleu, un schéma cible d'implantation, permettant une couverture renforcée du territoire à moyens constants.
(Question n° 81726-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de concentrer la direction des nouveaux médias (DNM) sur l'expertise numérique, la veille technologique et éditoriale.
(Question n° 81727-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de fusionner les deux orchestres symphoniques de Radio France, d'établir une direction commune à France Musique et à la direction de la musique.
(Question n° 81728-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de prendre les dispositions nécessaires au renforcement du rôle du conseil d'administration dans la gouvernance de Radio France.
(Question n° 81729-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de mettre en place un système de comptabilité analytique plus fin pour en faire un outil d'aide à la décision.
(Question n° 81730-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande, en matière d'achats, de poursuivre la remise en concurrence des contrats existants.
(Question n° 81731-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande,

dans le COM, de mettre en place des indicateurs « cibles », donc contraignants, pour la masse salariale et le recours aux cachetiers et pigistes et de fixer une cible en baisse pour la part des charges salariales dans le total des charges d'exploitation.
(Question n° 81732-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de prendre en compte, dans les accords d'entreprise et dans la grille des emplois, une définition des métiers qui comporte les nouvelles compétences et qualifications liées à l'évolution des technologies numériques.
(Question n° 81733-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de cesser le recours systématique aux ordres de service pour la gestion du chantier et respecter rigoureusement les règles relatives aux marchés et à leurs avenants pour la signature des marchés du chantier.
(Question n° 81734-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande, avant la signature du COM 2015-2019, d'étudier toutes les options possibles pour la fin du chantier et leur impact financier.
(Question n° 81735-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de clarifier et formaliser les lignes éditoriales de chaque antenne.
(Question n° 81736-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de fusionner les rédactions de France Inter, France Info et France Culture.
(Question n° 81737-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de rattacher les chargés de réalisation de la direction des personnels de production (DPP) à France Culture et France Musique.
(Question n° 81738-23.06.2015)

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande d'affecter les techniciens d'antenne à chaque antenne.
(Question n° 81739-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de faire évoluer la fonction technique et faire évoluer l'organisation de la DGATTN, en distinguant la production et la diffusion des émissions sur tous les supports, l'acquisition, la gestion et la maintenance des matériels techniques et informatiques et la responsabilité des systèmes d'information.
(Question n° 81740-23.06.2015)

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes consacré à Radio France, qui recommande de réviser le cahier des missions et des charges afin de mieux définir la mission de service public de la radio et de l'adapter à l'environnement actuel de la radio.
(Question n° 81741-23.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes sur l'activité, la gestion et les comptes de la Cité de l'architecture et du patrimoine, qui recommande de mieux définir les missions respectives en matière de patrimoine et d'architecture entre la CAPA, le MNAM et le musée d'Orsay et d'encourager des concertations plus actives pour limiter toute concurrence inutile entre ces institutions.
(Question n° 82597-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes sur l'activité, la gestion et les comptes de la Cité de l'architecture et du patrimoine, qui recommande de veiller à ce que le transfert à la seule direction générale des patrimoines (DGP) de la tutelle exercée par le ministère de la Culture et de la Communication garantisse à la cité un appui réactif et fiable sur les questions administratives et financières et les dossiers conditionnant le plus directement son activité, la gestion scientifique de ses collections muséales ou d'archives et le rapport à ses publics et à ses partenaires.
(Question n° 82598-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes sur l'activité, la gestion et les comptes de la Cité de l'architecture et du patrimoine, qui recommande d'élaborer, en coopération avec les opérateurs, des règles de déontologie et des modes de contrôle permettant une juste évaluation des apports de mécénat en nature.
(Question n° 82599-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes sur l'activité, la gestion et les comptes de la Cité de l'architecture et du patrimoine, qui recommande de rendre le mécanisme de fixation de la part variable de la rémunération du président plus rigoureux, plus réactif et plus simple.
(Question n° 82602-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes sur l'activité, la gestion et les comptes de la Cité de l'architecture et du patrimoine, qui recommande de modifier le décret constitutif consacrant la refonte des départements, la réorganisation de la représentation du ministère de la Culture et du ministère de l'Économie et des Finances au conseil d'administration et l'attribution à l'établissement de la responsabilité domaniale sur l'ensemble du palais de Chaillot, et d'acter, dans une prochaine loi de finances, les incidences de cette dernière mesure en termes de budget et de plafond d'emploi.
(Question n° 82618-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur le rapport de la Cour des comptes sur l'activité, la gestion et les comptes de la Cité de l'architecture et du patrimoine, qui recommande d'opérer les ajustements nécessaires en matière budgétaire et de plafond d'emplois au transfert à la CAPA de la gestion de la totalité du bâtiment du palais de Chaillot et d'inscrire cette mesure de rationalisation dans la perspective d'une valorisation culturelle et touristique commune pour l'ensemble du site du Trocadéro.
(Question n° 82619-30.06.2015).

- M. Pierre Morel-A-L'Huissier sur le rapport concernant un renouveau des politiques publiques de la culture, du Conseil économique, social et environnemental, qui préconise la mise en place d'une taxe sur les appareils connectés assise sur une assiette large et d'un taux modéré.
(Question n° 82692-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la commission de la rémunération équitable.
(Question n° 83527-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la commission du Fonds national pour l'archéologie préventive.
(Question n° 83537-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la commission consultative d'aide à la création pour les compositeurs d'œuvres musicales, lyriques ou chorégraphiques.
(Question n° 83546-30.06.2015).

- M. Thierry Lazaro sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la commission de conciliation (droit d'exploitation des œuvres des journalistes).
(Question n° 83557-30.06.2015).

- M. Lionel Tardy sur le décret n° 2015-631 du 5 juin 2015 prorogeant la Commission nationale des centres culturels de rencontre (CNCCR) (question transmise).
(Question n° 83695-30.06.2015).

- M^me^ Annie Genevard sur la sauvegarde du pont Colbert de Dieppe.
(Question n° 83760-30.06.2015).

- M. Guillaume Chevrollier sur l'aide à apporter aux restaurateurs de notre patrimoine en matière d'acquisition de bois de qualité.
(Question n° 86065-28.07.2015).

- M. Henri Jibrayel sur l'impact nocif que peut avoir la télévision sur le développement des capacités intellectuelles de l'enfant et de l'adolescent (question transmise).
(Question n° 87221-18.08.2015).

- M^me^ Véronique Louwagie et M. Pierre Morel-A-L'Huissier sur le rapport *Rallumer la télévision, dix propositions pour faire rayonner l'audiovisuel français,* de l'Institut Montaigne, qui propose de mettre en place une réglementation qui ne pénalise plus la prise de risque, notamment en lissant sur une période de trois ans les obligations de production afin d'alléger la contrainte qui pèse sur les diffuseurs et de permettre des projets de long terme.
(Questions n^os^ 87231-18.08.2015 ; 87813-08.09.2015).

- M^me^ Véronique Louwagie et M. Pierre Morel-A-L'Huissier sur le rapport *Rallumer la télévision, dix propositions pour faire rayonner l'audiovisuel français,* de l'Institut Montaigne, qui propose de mettre en place une réglementation qui ne pénalise plus la prise de risque, notamment en élargissant l'obligation dite des 120 heures (actuellement 20h-21h) à 18h-23h30, en passant à 240 heures.
(Questions n^os^ 87232-18.08.2015 ; 87814-08.09.2015).

- M^me^ Véronique Louwagie et M. Pierre Morel-A-L'Huissier sur le rapport *Rallumer la télévision, dix propositions pour faire rayonner l'audiovisuel français,* de l'Institut Montaigne, qui propose de donner à France Télévisions un objectif explicite de consolidation de l'industrie dans le futur contrat d'objectifs et de moyens et de renforcer l'objectif de diversité des œuvres en supprimant l'objectif de diversité des producteurs.
(Questions n^os^ 87236-18.08.2015 ; 87818-08.09.2015).

- MM. Christophe Priou et Jean-Claude Bouchet sur les programmes de météo des chaînes de télévision publique qui ne font plus mention des saints.
(Questions n^os^ 87807-08.09.2015 ; 89212-29.09.2015).

- M. Hervé Féron sur la question de la gratuité des musées publics et des monuments nationaux pour les 18-25 ans.
(Question n° 88984-22.09.2015).

- M^me^ Marietta Karamanli sur l'information des téléspectateurs, notamment des plus jeunes, face aux émissions de téléréalité.
(Question n° 90484-27.10.2015).

- M. Ary Chalus sur le respect, par les médias audiovisuels, du pluralisme politique lors de l'élection régionale.
(Question n° 91091-17.11.2015).

- M. Jean Lassalle sur le programme d'aménagement de l'avenue du château à Meudon.
(Question n° 91467-01.12.2015).

SÉNAT

JO S du 11 février 2016

- M. Simon Sutour sur les inquiétudes suscitées par une éventuelle suppression du réseau FIP par Radio France.
(Question n° 14947-19.02.2015).

- M. Bruno Retailleau sur les conséquences du transfert précipité de la bande des 700 MHz (question transmise).
(Question n° 15102-05.03.2015).

- M. Alain Anziani sur le mouvement social qui perturbe le programme de diffusion du groupe Radio France.
(Question n° 15535-02.04.2015).

- M. Pierre Charon sur les conditions et modalités de la nomination du président de France télévisions.
(Question n° 15666-09.04.2015).

- M. Jean-Jacques Lasserre sur la grève à Radio France.
(Question n° 15754-16.04.2015).

- M. Daniel Chasseing sur l'avenir de France Bleu Limousin.
(Question n° 16042-30.04.2015).

- M^me^ Anne-Catherine Loisier sur l'avenir de France Bleu Bourgogne et de Radio France.
(Question n° 16138-07.05.2015).

- M. Pierre Charon sur la situation actuelle du Conseil supérieur de l'audiovisuel.
(Question n° 17013-25.06.2015).

- MM. Gérard Bailly et François Marc sur la préservation de nos anciens moulins qui longent nos cours d'eau.
(Questions n^os^ 18080-01.10.2015 ; 18237-15.10.2015).

- M. André Gattolin sur l'aménagement de l'avenue du château à Meudon.
(Question n° 18953-26.11.2015).

Annexe de l'arrêté MCCC1521540A du 30 septembre 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au *JO* du 20 octobre 2015) (Chambéry) (annule et remplace l'annexe publiée au *BO n° 251*, p. 82-86).

Commune de Chambéry

Service des musées de France :

Collection Campana, peintures, envoi de 1863

INV. ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
Cornu 582	Albani Francesco (d'après), L'Albane (dit)	Noli me tangere	peinture à l'huile ; toile	H. : 56 ; L. : 43	1863	récolé vu

Musée du Louvre, département des peintures

INV. ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
INV 8655 ; INV 20755	Anonyme, France, XIXe s.	Minerve et un amour	peinture à l'huile ; toile	H. : 132 ; L. : 132	1872	récolé vu
INV 8605 ; INV 20754	Anonyme, France, XIXe s.	L'Astronomie	peinture à l'huile ; toile	H. : 132 ; L. : 132	1872	récolé vu
INV 76 ; MR 257	Barbieri Giovanni Francesco (atelier de), Guerchin Le (dit),	La Vierge à l'Enfant	peinture à l'huile ; toile	H. : 124 ; L. : 105	1895	récolé vu
INV 3980 ; B 1107	Boel Pieter	Deux canards étrangers et un échassier blanc	peinture à l'huile	H. : 65 ; L. : 80,8	1891	récolé vu
INV 4013 ; B 1169	Boel Pieter	Deux hiboux et une tête	peinture à l'huile ; toile	H. : 82 ; L. : 102	1892	récolé vu
RF 693	Gigoux Jean-François	Mort de Cléopâtre	peinture à l'huile ; toile	H. : 115 ; L. : 196	1892	récolé vu
INV 5642 ; L 3603	Langlois Jérôme-Martin	Cassandre implorant la vengeance de Minerve contre Ajax qui l'a outragée	peinture à l'huile ; toile	H. : 180 ; L. : 193	1895	récolé vu
INV 5757 ; L 3656	Lecomte Hippolyte	Louis XIII forçant les retranchements du Pas-de-Suze en 1629	peinture à l'huile ; toile	H. : 190 ; L. : 280	1876	récolé vu

Musée du Louvre, département des sculptures

INV. ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
RF 3973	Etex Antoine	Saint-Benoît sur son lit de ronces	marbre	H. : 1,80 ; L. : 90	1892	récolé vu

Musée du Louvre, département des objets d'art

INV. ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
MR 2223	Castelli (?), XVIIe s.	Assiette : Départ pour la chasse	faïence	D. : 23,5	1895	récolé-vu
OA 1465	Xanto, XVIe s.	Plat	faïence	D. : 47	1895	récolé-vu
OA 1485	Gubbio, XVIe s.	Coupe à relief : profil de femme	faïence	D. : 24	1895	récolé-vu
OA 1486	Gubbio (?), XVIe s.	Coupe à ombilic et à reliefs : Saint-Évêque	faïence	D. : 25	1895	récolé-vu
OA 1503	Urbino, Fontana (atelier de), 1543.	Coupe : la Chasse du sanglier de Calydon	faïence	D. : 27,5	1895	récolé-vu
OA 1524	Urbino, Fontana (atelier de), XVIe s.	Coupe : Jésus-Christ succombant sur la croix	faïence	D. : 28	1895	récolé-vu
OA 1558	Urbino, Fontana (atelier de), XVIe s.	Coupe à ombilic, godronnée à festons: Ulysse découvrant Achille	faïence	D. : 27	1895	récolé-vu
OA 1566	Urbino, XVIe s.	Assiette à larges bords : trois femmes assises en avant d'un vieillard coiffé d'une tiare	faïence	D. : 26,5	1895	récolé-vu
OA 1572	Urbino, XVIe s.	Coupe : Apollon parmi les bergers	faïence	D. : 26,5	1895	récolé-vu
OA 1578	Italie, 1543	Coupe : Le jugement de Pâris d'après Raphaël	faïence	D. : 28	1895	récolé-vu
OA 1584	Faenza, XVIe s.	Coupe à ombilic, godronnée et festonnée : Buste de guerrier casqué	faïence	D. : 24,5	1895	récolé-vu
OA 1587	Forli, XVIe s.	Coupe à ombilic, godronnée et festonnée	faïence	D. : 27	1895	récolé-vu
OA 1600	Gubbio, XVIe s.	Coupe : buste de femme	faïence	D. : 25,5	1895	récolé-vu
OA 1614	Gubbio (?), XVIe s.	Plat : buste de femme	faïence		1895	récolé-vu
OA 1718	Urbino, XVIe s.	Coupe : Cadmus tuant le Dragon	faïence	D. : 26,3	1895	récolé-vu
OA 1764	Pesaro, XVIe s.	Assiette	faïence	D. : 21,5	1895	récolé-vu

Musée d'Orsay

INV. ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
RF 904	Raub Charles-Francisque	Ismaël	peinture à l'huile ; toile	H. : 190 ; L. : 115	1895	récolé vu

Service des arts plastiques :

Fonds national d'art contemporain

INV. ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC PFH-5902	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Diane de Gabies	plâtre		1889	récolé-vu
FNAC PFH-7338	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Vase Albani ; v. 1862	plâtre	H. : 80 ; L. : 60	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7339	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Vénus de Milo	plâtre	H. : 110 ; L. : 50 ; P. : 55	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7340	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Cicéron ; 1889	plâtre	H. : 50 ; L. : 33 ; P. : 29	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7341	Anonyme ; Houdon (d'après)	Jean-Jacques Rousseau ; 1889	plâtre	H. : 55 ; L. : 30 ; P. : 24	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7342	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Démosthène ; 1889	plâtre	H. : 55,5 ; L. : 30 ; P. : 27	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7343	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Platon ; 1889	plâtre	H. : 64 ; L. : 37 ; P. : 30	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7344	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Buste d'homme dit Vitellus ; 1889	plâtre	H. : 58 ; L. : 40 ; P. : 23	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7346	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Cariatide ; Daniel dans la fosse aux lions ; 1889	plâtre	H. : 57 ; L. : 29 ; P. : 19	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7348	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Socrate ; 1889	plâtre	H. : 61 ; L. : 27 ; P. : 20	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7350	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Vénus accroupie ; 1889	plâtre	H. : 88,5 ; L. : 41 ; P. : 54	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7351	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Tireur d'épines ; 1889	plâtre	H. : 82,5 ; L. : 53 ; P. : 60,5	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7355	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Faune au chevreau	plâtre	H. : 146 ; L. : 60 ; P. : 50	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7359	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Apollino de Florence	plâtre	H. : 153 ; L. : 60 ; P. : 40	1889	récolé-vu
FNAC PFH-7361	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Les Lutteurs	plâtre	H. : 46,5 ; L. : 61,5 ; P. : 36	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7362	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Caulicole de droite du chapiteau du temple de Jupiter Stator ; v. 1862	plâtre	H. : 75,6 ; L. : 37 ; P. : 23	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7363	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Antéfixe aux serpents ; v. 1862	plâtre	H. : 38 ; L. : 31 ; P. : 4,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7364	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Main égyptienne ; v. 1862	plâtre	H. : 37 ; L. : 14 ; P. : 13	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7365	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Cérémonie nuptiale funèbre ; v. 1862	plâtre	H. : 149 ; L. : 47 ; P. : 11	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7366	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Étude d'aile ; v. 1862	plâtre	H. : 31 ; L. : 21 ; P. : 6,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7367	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Élément du larmier du temple de Jupiter Stator ; v. 1862	plâtre	H. : 48 ; L. : 28 ; P. : 18	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7368	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Tête de chacal ; v. 1862	plâtre	H. : 27 ; L. : 19,5 ; P. : 11	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7369	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Ours assis ; v. 1862	plâtre	H. : 44 ; L. : 28 ; P. : 40	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7370	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Enfant buvant dans une coupe ; v. 1862	plâtre	H. : 3 ; D. : 30	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7371	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Fragment supérieur d'un fût de colonne ; v. 1862	plâtre	H. : 32,5 ; L. : 50 ; P. : 18,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7372	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Petite feuille du chapiteau du temple de Jupiter Stator ; v. 1862	plâtre	H. : 43 ; L. : 48 ; P. : 13,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7373	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Moulure décorative : rais de cœur ; v. 1862	plâtre	H. : 19 ; L. : 62 ; P. : 15	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7374	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Talon d'entablement du chapiteau du temple de Jupiter stator ; v. 1862	plâtre	H. : 22 ; L. : 41 ; P. : 13	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7375	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Frise de rinceaux ; v. 1862	plâtre	H. : 43 ; L. : 102 ; P. : 5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7376	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Frise de rinceaux ; v. 1862	plâtre	H. : 33 ; L. : 71 ; P. :4	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7378	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Caulicole de gauche du chapiteau du temple de Jupiter Stator ; v. 1862	plâtre	H. : 47 ; L. : 36 ; P. : 22	1862	récolé-vu

INV. ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC PFH-7379	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Frise d'oves riches du temples de Jupiter Toussant ; v. 1862	plâtre	H. : 34 ; L. : 42 ; P. : 18	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7380	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Rosace du tombeau de Scipion ; v. 1862	plâtre	H. : 4 ; D. : 18	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7381	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Rosace à feuilles d'acanthe du tombeau de Scipion ; v. 1862	plâtre	H. : 3 ; D. : 16,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7382	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Rosace à feuilles de chêne ; v. 1862	plâtre	H. : 5 ; D. : 25	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7383	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Rosace du tombeau de Scipion ; v. 1862	plâtre	H. : 3 ; D. : 18	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7384	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Console de la porte du temple d'Érechtée ; v. 1862	plâtre	H. : 72 ; L. : 26 ; P. : 26	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7385	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Sacrifice d'Iphiginie, autel circulaire ; v. 1862	plâtre	H. : 65 ; L. : 56	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7386	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Face de trépied de candélabre n° 303 ; v. 1862	plâtre	H. : 85 ; L. : 66 ; P. : 13	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7387	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Faune ; v. 1862	plâtre	H. : 68 ; L. : 29,5 ; P. : 4,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7388	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Faune ; v. 1862	plâtre	H. : 68,5 ; L. : 30 ; P. : 4,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7389	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Cérès ; v. 1862	plâtre	H. : 63 ; L. : 30 ; P. : 3,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7390	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Cérémonie funèbre ; v. 1862	plâtre	H. : 78 ; L. : 50 ; P. : 7	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7391	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Fragment de frise ; v. 1862	plâtre	H. : 82 ; L. : 56	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7392	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Silène et l'Amour ; v. 1862	plâtre	H. : 49 ; L. : 46 ; P. : 6,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7393	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Ménades ; v. 1862	plâtre	H. : 51 ; L. : 62,5 ; P. : 4,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7394	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Vache allaitant ; v. 1862	plâtre	H. : 39,5 ; L. : 58 ; P. : 5,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7395	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Apollon, Minerve et Jupiter ; v. 1862	plâtre	H. : 50 ; L. : 56,5 ; P. : 16	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7396	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Dieux de l'Olympe ; v. 1862	plâtre	H. : 56,5 ; L. : 58,5 ; P. : 8	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7397	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Dieux de l'Olympe ; v. 1862	plâtre	H. : 57 ; L. : 54 ; P. : 8	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7398	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Saint-Luc évangéliste ; v. 1862	plâtre	H. : 34 ; L. : 18,4 ; P. : 2,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7399	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Saint-Jean évangéliste ; v. 1862	plâtre	H. : 33,5 ; L. : 18,5 ; P. : 2,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7400	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Saint-Matthieu évangéliste ; v. 1862	plâtre	H. : 33,5 ; L. : 18 ; P. : 2,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7401	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Saint-Marc évangéliste ; v. 1862	plâtre	H. : 33,5 ; L. : 18,5 ; P. : 2,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7402	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Centaure et l'Amour ; v. 1862	plâtre	H. : 15 ; D. : 49	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7403	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Procession de suppliants ; v. 1862	plâtre	H. : 38 ; L. : 27 ; P. : 3	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7404	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Panneau avec corne d'abondance ; v. 1862	plâtre	H. : 38 ; L. : 24 ; P. : 3	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7405	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Panneau avec corne d'abondance ; v. 1862	plâtre	H. : 38 ; L. : 24 ; P. : 3	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7406	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Bacchante ; v. 1862	plâtre	H. : 36 ; L. : 20 ; P. : 2	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7407	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Signes du Zodiaque ; v. 1862	plâtre	H. : 25 ; L. : 86 ; P. : 27	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7408	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Signes du Zodiaque ; v. 1862	plâtre	H. : 27,5 ; L. : 94,5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7409	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Signes du Zodiaque ; v. 1862	plâtre	H. : 27,5 ; L. : 106 ; P. : 5	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7410	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Signes du Zodiaque ; v. 1862	plâtre	H. : 27 ; L. : 85 ; P. : 4	1862	récolé-vu
FNAC PFH-7411	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Signes du Zodiaque ; v. 1862	plâtre	H. : 27 ; L. : 83 ; P. : 4	1862	récolé-vu
FNAC FPH-7412	Anonyme ; Desachy Henry, mouleur	Signes du Zodiaque ; v. 1862	plâtre	H. : 27,5 ; L. : 78 ; P. : 4,5	1862	récolé-vu

INV. ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC 683	Aviat Jules-Charles	Chantier du lycée Lakanal ; 1884	peinture à l'huile ; toile	H. : 127 ; L. : 202	1885	récolé-vu
FNAC FH 866-37	Baudit Amédée	Bois de pins près de Cannes ; 1866	peinture à l'huile ; toile	H. : 69,9 ; L. : 119	1866	récolé-vu
FNAC 1131 ; FNAC 359	Billotte René	La Route de Saint-André, Eure	peinture à l'huile ; toile	H. : 68,4 ; L. : 132,2	1896	récolé-vu
FNAC 884	Cabie Louis-Alexandre	Le soir en Dordogne ; 1899	peinture à l'huile ; toile	H. : 150 ; L. : 205	1902	récolé-vu
FNAC FH 866-54	Cot Pierre-Auguste ; Poussin Nicolas (d'après)	La Peste d'Asdod	peinture à l'huile ; toile	H. : 145,1 ; L. : 194,7	1868	récolé-vu
FNAC 638	Drevet Marie	Effet d'automne	peinture à l'huile ; toile	H. : 85,8 ; L. : 128	1891	récolé-vu
FNAC FH 865-70	Durand-Durangel ; Flandrin (d'après)	Empereur Napoléon III	peinture à l'huile ; toile	H. : 245 ; L. : 165	1865	récolé-vu
FNAC FH 865-97	Fouque Jean Marius ; Winterhalter Franz-Xaver (d'après)	Impératrice Eugénie	peinture à l'huile ; toile	H. : 245 ; L. : 165	1865	récolé-vu
FNAC PFH-4848	Giraud Pierre-François-Eugène	Les Chercheurs de simples	peinture à l'huile ; toile	H. : 125 ; L. : 89	1870	récolé-vu
FNAC 96	Guiaud Jacques	La Porte de l'horloge de la cathédrale de Strasbourg ; v. 1876	peinture à l'huile ; toile	H. : 150,7 ; L. : 112,8	1879	récolé-vu
FNAC 411	Hugard de la Tour Claude-Sébastien	Coucher de soleil sur la chaîne du Mont-Blanc ; 1882	peinture à l'huile ; toile	H. : 160 ; L. : 245	1882	récolé-vu
FNAC PFH-4849	Janet Ange-Louis, Janet-Lange (dit)	Néron dans le cirque ; 1855	peinture à l'huile ; toile	H. : 456 ; L. : 650	1874	récolé-vu
FNAC FH 860-147	Jeanron Philippe-Auguste	Paysage ; v. 1861	peinture à l'huile ; toile	H. : 146 ; L. : 220	1862	récolé-vu
FNAC FH 867-184	Leygue Eugène	La Demande en mariage ; 1867	peinture à l'huile ; toile	H. : 224 ; L. : 151	1868	récolé-vu
FNAC 522	Molin Benoît	Judas et Satan ; le baiser rendu	peinture à l'huile ; toile	H. : 87 ; L. : 70	1880	récolé-vu
FNAC FH 863-201	Pinelli Auguste de	Palestrina jouant de l'orgue entouré de ses élèves	peinture à l'huile ; toile	H. : 140 ; L. : 118	1863	récolé-vu
FNAC PFH-4851	Riesener Louis-Antoine-Léon. ; Rubens Petrus-Paulus (d'après)	Le Coup de lance	peinture à l'huile ; toile	H. : 315 ; L. : 490	1875	récolé-vu
FNAC 1776	Saintin Louis-Henri	La femme du jardinier ; 1890	peinture à l'huile ; toile	H. : 200 ; L. : 140	1891	récolé-vu
FNAC 1474	Tanoux Adrien-Henri	L'Oiseau bleu ; 1898	peinture à l'huile ; toile	H. : 380 ; L. : 242	1903	récolé-vu
FNAC FH 869-389	Tortez Victor	Papillons et fleurs ; 1868	peinture à l'huile ; toile	H. : 85 ; L. : 150,5	1869	récolé-vu
FNAC FH 865-276	Valenzano Frédéric de	L'île du Capahu, à Neuilly	peinture à l'huile ; toile	H. : 65 ; L. : 128	1865	récolé-vu
FNAC 1633	Weitmen Claude Jean-Baptiste	Pierre Blanc	bronze	H. : 75 ; L. : 51 ; P. : 36	1901	récolé-vu
FNAC PFH-4853	Wyatt de Vivefay Emma ; Vinci Leonardo da (d'après)	Sainte-Anne et la Vierge ; 1855	peinture à l'huile ; toile	H. : 167 ; L. : 127	1868	récolé-vu

Bulletin Officiel

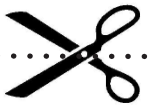

Coupon d'abonnement (1)

Nom, prénom :
(ou service destinataire)

P**our un renouvellement, n° d'abonné :**

Adresse complète :

Adresse de livraison (si différente) :

Téléphone :

Profession (2) :

Nombre d'abonnements souhaités :x 50 € = pour l'année

Date et signature (3).

(1) Le coupon et le règlement, établi à l'ordre du régisseur d'avances et de recettes du ministère de la Culture et de la Communication, sont à retourner au ministère de la Culture et de la Communication, SG, SAFG, SDAF, Bureau de la qualité comptable, **M^me^ Christine Sosson**, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.
(2) S'il y a lieu, pour les particuliers.
(3) Pour les services, nom et qualités du souscripteur et griffe de l'établissement.